

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COUR DES COMPTES



**RAPPORT GENERAL SUR LE CONTROLE DE L'EXECUTION
DE L'ARRETE PROVINCIAL N° 01/07/KASAI/004/2023
DU 25 NOVEMBRE 2023 TEL QUE MODIFIE PAR L'EDIT
N° 01/07/KASAI/001/2024 DU 14 AOUT 2024
PORTANT BUDGET RECTIFICATIF DE LA PROVINCE DU
KASAI POUR L'EXERCICE 2024**

Kinshasa, décembre 2025

RESUME EXECUTIF

En conformité avec les dispositions de l'article 34 de la Loi n° 18/024 du 13 novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes, il a été procédé au contrôle de l'exécution de l'Arrêté n° 01/07/KASAI/004/2023 du 25 novembre 2023, tel que modifié par l'Edit n° 01/07/KASAI/001/2024 portant Budget rectificatif de la Province du Kasai pour l'exercice 2024.

Ce contrôle a porté essentiellement sur la régularité et la sincérité des opérations inscrites au projet d'édit portant reddition des comptes du budget rectificatif de la Province pour l'exercice 2024, le bon emploi des crédits autorisés par l'Assemblée provinciale du Kasai ainsi que l'adéquation des moyens mobilisés avec les objectifs du Programme d'actions de la Province.

Le contrôle ainsi effectué par la Cour des comptes vise à éclairer les parties prenantes, principalement l'Assemblée provinciale, sur la manière dont l'Exécutif provincial a géré les autorisations budgétaires lui accordées.

Le contrôle a été mené conformément aux principes fondamentaux qui régissent l'organisation des activités de la Cour des comptes, l'exécution de ses contrôles et l'élaboration de ses rapports. Ces principes sont : *l'indépendance, le secret professionnel, le contradictoire et la collégialité*. Ils ont également été conduits en conformité avec les normes et les codes de déontologie de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) et de la Cour des comptes, dans la mesure où ils sont applicables aux missions de cette dernière.

La Cour des comptes a, pour ce faire, procédé à la revue de différents textes juridiques en la matière, du projet d'édit portant reddition des comptes et de ses annexes ainsi que d'autres documents jugés nécessaires pour le contrôle.

A l'issue de ce contrôle, la Cour des comptes a abouti aux conclusions ci-après :

- les prévisions du budget de la Province du Kasai pour l'exercice 2024 sont arrêtées en équilibre, en recettes comme en dépenses, à **CDF 584 378 312 583,12** ;
- les prévisions des recettes sont constituées des recettes internes pour **CDF 307 732 251 554,11**, soit **52,66 %** et des recettes extérieures pour **CDF 276 646 061 029,01**, soit **47,34 %** ;
- les dépenses prévues se répartissent entre les dépenses courantes pour **CDF 149 247 226 652,86**, soit **25,54 %** et les dépenses en capital pour **CDF 435 131 085 930,26**, soit **74,46 %** ;
- à la clôture de l'exercice budgétaire, les recettes réalisées se chiffrent à **CDF 405 575 222 618,02**, soit un taux de **69,40 %**. Elles comprennent des recettes internes de **CDF 140 720 005 252,02** et des recettes extérieures pour **CDF 264 855 217 366,00**, soit respectivement **34,70 %** et **65,30 %** ;

- les dépenses exécutées en 2024 sont de **CDF 405 688 760 829,79**, soit un taux de **69,42 %**. Elles sont constituées des dépenses courantes, exécutées à **CDF 126 641 061 564,60** sur des prévisions de **CDF 149 247 226 652,86**, soit un taux de **84,85 %** et des dépenses en capital, exécutées à **CDF 279 047 699 265,19** sur des prévisions de **CDF 435 131 085 930,26**, soit **64,13 %** ;
- En rapprochant les recettes réalisées des dépenses exécutées au cours du même exercice, il se dégage un solde négatif de **CDF 113 538 211,77**.

Les diligences mises en œuvre par la Cour des comptes ont permis de relever plusieurs observations dont les principales sont les suivantes :

- contreperformance dans la réalisation des recettes propres ;
- prévision d'une recette sans en déterminer le montant attendu ;
- réalisation des recettes avec des plus-values importantes ;
- non-paiement aux ETD de 40 % des recettes d'intérêt commun ;
- dépassements sur crédits limitatifs.

En conséquence, la Cour des comptes a formulé, à l'attention de l'Exécutif provincial du Kasai, des recommandations contenues dans son rapport.

Fait à Kinshasa, le 05/11/2025

MUNGANGA NGWAKA Jimmy,

Premier président

INTRODUCTION

L'introduction du présent rapport traite du mandat de la Cour des comptes, de l'objet et de la portée du contrôle de l'exécution de l'Edit budgétaire n° 01/07/KASAI/001/2024 portant Budget rectificatif de la Province du Kasai pour l'exercice 2024, de la méthodologie de travail, du contexte à l'élaboration ainsi qu'à l'exécution du budget de la Province.

1. Mandat

Conformément à l'article 180 alinéa 1^{er} de la Constitution, *la Cour des comptes contrôle dans les conditions fixées par la loi la gestion des finances de l'Etat, des biens publics ainsi que les comptes des Provinces, des entités territoriales décentralisées ainsi que des organismes publics.*

La Loi organique n° 18/024 du 13 novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes dispose en son article 34 ce qui suit : « *la Cour des comptes assiste le Parlement, l'Assemblée provinciale, l'organe délibérant de l'entité territoriale décentralisée, le Gouvernement, le Gouvernement provincial et l'exécutif de l'entité territoriale décentralisée dans le contrôle de l'exécution des lois de finances, des édits budgétaires et décisions budgétaires.*

A cet effet, elle transmet chaque année au Parlement, à l'Assemblée provinciale et à l'organe délibérant de l'entité territoriale décentralisée, ses observations sur le compte général du pouvoir central, le compte général de la province et le compte général de l'entité territoriale décentralisée.

La Cour soumet chaque année aux institutions et organes précités un rapport contenant ses observations sur le projet de loi portant reddition des comptes, le projet d'édit ou de décision portant reddition des comptes du dernier exercice clos (...) ».

C'est pour répondre à cette exigence légale que la Cour des comptes a procédé au contrôle de l'exécution du budget de la Province du Kasai pour l'exercice 2024, à l'issue duquel est produit le présent rapport.

2. Objet et portée du contrôle

Le contrôle réalisé par la Cour des comptes, dans le cadre de l'exécution des édits budgétaires, porte sur la régularité et la sincérité des opérations inscrites au projet d'édit portant reddition des comptes, le bon emploi des crédits autorisés ainsi que l'adéquation des moyens mobilisés avec les objectifs du programme d'actions de la Province.

Ce contrôle a pour objectif d'éclairer, à travers ses observations, les parties prenantes, principalement l'Assemblée provinciale, sur la manière dont l'Exécutif provincial a géré les autorisations budgétaires lui accordées.

Il permet donc de (d') :

- analyser et de déterminer les résultats de l'exécution des opérations budgétaires et financières de la Province ;
- s'assurer que les autorisations budgétaires accordées par l'Assemblée provinciale ont été gérées conformément aux lois et règlements en la matière ;
- contribuer à l'amélioration de la transparence, des pratiques de gestion et de la reddition des comptes dans la gestion des finances publiques ;
- fournir aux députés provinciaux les informations pertinentes relatives à l'exécution de l'édit budgétaire du dernier exercice clos.

3. Méthodologie

Les travaux de contrôle de l'exécution du budget de la Province du Kasai pour l'exercice 2024 ont été conduits conformément aux principes qui régissent l'organisation des activités de la Cour des comptes, l'exécution de ses contrôles ainsi que l'élaboration de ses rapports. Ces principes sont : l'indépendance, le secret professionnel, le contradictoire et la collégialité.

Ces principes exigent de planifier et de conduire le contrôle de manière à donner une assurance raisonnable que les informations contenues dans les documents produits par l'Exécutif provincial et soumis à la Cour des comptes, ne comportent pas de données inexactes ni d'erreurs significatives.

A cet effet, la Cour des comptes a procédé à la revue de différents textes juridiques en la matière, du projet d'édit portant reddition des comptes et de ses annexes lui transmis par l'Exécutif provincial, ainsi que d'autres documents jugés nécessaires pour le contrôle.

La Cour des comptes indique que la réaction de l'Exécutif provincial aux observations contenues dans le rapport provisoire lui adressé est intégrée dans le présent rapport.

4. Contexte à l'élaboration et à l'exécution du Budget de la Province du Kasai pour l'exercice 2024

Ce point renseigne sur les indicateurs macroéconomiques ayant prévalu aussi bien à l'élaboration qu'à l'exécution du budget et sur le Programme d'actions du Gouvernement provincial dont le budget est l'émanation.

4.1. Du cadre macroéconomique

Les indicateurs macroéconomiques ayant prévalu à l'élaboration et à l'exécution de l'édit rectificatif de la Province pour l'exercice 2024 sont ceux communiqués par la Circulaire n° 001 du Ministre du budget contenant les instructions relatives à l'élaboration de la loi des finances pour l'exercice 2024 et ceux contenus dans le rapport qui accompagne le projet de loi portant reddition des comptes du Pouvoir central. Ces indicateurs se présentent comme suit :

Tableau 1 : Tableau n° 1 : Indicateurs macroéconomiques

Indicateurs macroéconomiques	A l'élaboration	A l'exécution
Taux de croissance du PIB en %	6,40	5,40
Déflateur du PIB en %	10,60 %	11,80
Taux d'inflation moyen en %	8,9 %	23,33%
Taux d'inflation fin période en %	6,8 %	33,90%
Taux de change moyen (CDF/USD)	2 518,33	2 802,80
Taux de change fin période (FC/USD)	2 635,46	2 932,10
PIB nominal (en milliards de CDF)	179 338,30	201 905,20

Source : Cour des comptes, sur base des données des Circulaires contenant les instructions relatives aussi bien à l'élaboration qu'à l'exécution du budget.

4.2. Programme d'actions du Gouvernement provincial

Le programme d'actions du Gouvernement provincial se décline en principaux axes suivants :

- sur le plan politique, administratif et sécuritaire, le Gouvernement provincial s'engage à :
 - ✓ renforcer la gouvernance et à promouvoir l'exercice des libertés publiques ;
 - ✓ consolider la sécurité des personnes et de leurs biens, et renforcer les mesures sécuritaires par les patrouilles ;
 - ✓ supprimer des barrières illicites ;
 - ✓ promouvoir l'égalité du genre.
- sur le plan économique et financier, le Gouvernement provincial envisage :
 - ✓ de renforcer le contrôle des structures des prix de produits de base et sanctionner toutes formes d'abus conduisant à la hausse injustifiée des prix aux consommateurs ou au manque à gagner à la Province ;
 - ✓ de décourager toute importation des produits concurrentiels en favorisant la main d'œuvre locale ;
 - ✓ de digitaliser l'administration financière afin de lutter contre le circuit d'évasion et coulage des recettes et détournement des deniers publics qui gangrène la mobilisation et la maximisation des recettes de la Province ;
 - ✓ de mettre à disposition, à temps réels, des imprimés de valeur sécurisés, ...
- sur le plan de l'Agriculture, Pêche, Elevage et Développement rural, le Gouvernement provincial envisage de (d') :
 - ✓ diversifier l'économie de la Province par le développement à l'aide des zones pilotes agricoles dans la Province ;
 - ✓ doter des jeunes et des femmes dans le secteur de l'entrepreneuriat, des intrants, semences, équipements et outils de production agricole ;
 - ✓ doter les pêcheurs des matériels appropriés afin de leur permettre d'augmenter leur production ;

- ✓ appuyer les associations des pêcheurs et pisciculteurs avec des intrants piscicoles ;
- ✓ créer les dispensaires et pharmacies vétérinaires ;
- ✓ doter aux éleveurs des géniteurs de qualité ;
- ✓ construire les abattoirs.

5. Canevas du rapport

Le présent rapport comprend, outre l'introduction, les deux chapitres suivants :

- Chapitre 1 : Résultats généraux de l'exécution du budget de l'exercice 2024 ;
- Chapitre 2 : Gestion des autorisations budgétaires.

CHAPITRE 1 : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DU BUDGET DE LA PROVINCE DU KASAI POUR L'EXERCICE 2024

Ce chapitre comprend les deux points suivants :

1. Synthèse des résultats généraux de l'exécution du budget ;
2. Analyse détaillée des résultats de l'exécution des opérations budgétaires.

1.1. SYNTHESE DES RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DU BUDGET

Sous ce point, la Cour des comptes examine, de manière globale, les résultats de l'exécution du budget de la Province du Kasai pour l'exercice 2024, comme présentés au tableau ci-après.

Tableau 2 : Synthèse des résultats généraux de l'exécution du budget de la Province pour l'exercice 2024 (en CDF)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	MOINS VALUES	PLUS VALUES	Tx de réel
RECETTES					
I. RECETTES INTERNES	307 732 251 554,11	140 720 005 252,02	167 953 236 239,99	940 989 937,90	45,73
I.1. Recettes courantes	227 784 071 245,11	140 720 005 252,02	88 005 055 930,99	940 989 937,90	61,78
I.1.1. Part des recettes à caractère national	219 246 519 322,00	135 620 379 602,00	83 626 139 720,00	0,00	61,86
I.1.2. Recettes propres	8 537 551 923,11	5 099 625 650,02	4 378 916 210,99	940 989 937,90	59,73
impôts et taxes d'intérêt commun	6 749 702 783,36	3 762 532 355,94	3 327 598 302,03	340 427 874,61	55,74
Impôts et taxes spécifiques	1 787 849 139,75	1 337 093 294,08	1 051 317 908,96	600 562 063,29	74,79
I.2. Recettes en capital	79 141 888 923,00	0,00	79 141 888 923,00	0,00	-
Ressources de la Caisse Nationale de Péréquation	79 141 888 923,00	0,00	79 141 888 923,00	0,00	-
I.3. Recettes exceptionnelles	806 291 386,00	0,00	806 291 386,00	0,00	-
2. RECETTES EXTERIEURES	276 646 061 029,01	264 855 217 366,00	11 790 843 663,01	0,00	95,74
TOTAL RECETTES	584 378 312 583,12	405 575 222 618,02	179 744 079 903,00	940 989 937,90	69,40
RUBRIQUES	PRÉVISIONS	EXÉCUTION	DISPONIBLES	DÉPAS-SEMENTS	TAUX
DEPENSES					
I. DEPENSES COURANTES	149 247 226 652,86	126 641 061 564,60	22 670 677 173,82	64 512 085,56	84,85
I.1. Dette publique en capital	2 133 662 575,35	653 808 976,00	1 479 853 599,35	0,00	30,64
I.2. Frais financiers	223 818 949,83	148 439 270,00	75 379 679,83	0,00	66,32
I.3. Dépenses de personnel	119 186 159 389,00	114 372 141 039,00	4 814 018 350,00	0,00	96,06
I.4. Biens et matériels	1 027 300 000,00	479 124 760,00	610 605 640,00	62 430 400,00	46,64

I.5. Dépenses de prestations	2 349 244 442,44	926 534 299,60	1 424 791 828,40	2 081 685,56	39,44
I.6. Transferts et interventions	24 327 041 296,24	10 061 013 220,00	14 266 028 076,24	0,00	41,36
II. DEPENSES EN CAPITAL	435 131 085 930,26	279 047 699 265,19	156 083 386 665,07	0,00	64,13
II.1. Equipements	33 507 744 397,20	1 535 264 681,72	31 972 479 715,48	0,00	4,58
II.2. Construction	401 623 341 533,06	277 512 434 583,47	124 110 906 949,59	0,00	69,10
TOTAL DÉPENSES	584 378 312 583,12	405 688 760 829,79	178 754 063 838,89	64 512 085,56	69,42
SOLDE NEGATIF		113 538 211,77			

Source : Cour des comptes, suivant les données du projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-dessus renseigne que les prévisions du budget de la Province pour l'exercice 2024 sont arrêtées, en équilibre en recettes comme en dépenses, à CDF 584 378 312 583,12.

A l'issue de l'exécution du budget, les recettes réalisées sont de CDF 405 575 222 618,02. En les comparant aux prévisions de CDF 584 378 312 583,12, il se dégage un taux de 69,40 %. Elles comprennent les recettes internes de CDF 140 720 005 252,02 et les recettes extérieures de CDF 264 855 217 366,00.

Les dépenses exécutées sont de CDF 405 688 760 829,79. En les rapprochant de leurs prévisions de CDF 584 378 312 583,12, il se dégage un taux de d'exécution de 69,42 %.

Le rapprochement des recettes réalisées de CDF 405 575 222 645,02 des dépenses exécutées de CDF 405 564 292 792,04, il se dégage un résultat déficitaire de CDF 113 538 211,77.

1.2. ANALYSE DETAILLEE DES RESULTATS DE L'EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2024.

La Cour des comptes analyse, sous ce point, le résultat de l'exécution du budget de la Province du Kasai pour l'exercice 2024, aussi bien en recettes qu'en dépenses.

1.2.1. ANALYSE DES RECETTES

Sous ce point, la Cour des comptes examine les prévisions et les réalisations des recettes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

1.2.1.1. Analyse des prévisions des recettes

Ce point traite des prévisions des recettes du budget de l'exercice, de la modification des prévisions des recettes du budget initial apportées par l'Edit n° 01/07/KASAI/001/2024 portant budget rectificatif de la Province du Kasai pour l'exercice 2024 ainsi que de l'évolution de ces prévisions de 2023 à 2024.

a) Prévisions des recettes du budget de l'exercice 2024

Les prévisions des recettes du budget de la Province du Kasai pour l'exercice 2024 sont présentées au tableau ci-après.

Tableau 3 : Prévisions des recettes du budget de l'exercice 2024 (en CDF)

RUBRIQUES	Prévisions	Part relative
RECETTES		
1. Recettes internes	307 732 251 554,11	52,66
1.1. Recettes courantes	227 784 071 245,11	38,98
a. Recettes à caractère national	219 246 519 322,00	37,52
b. Recettes propres	8 537 551 923,11	1,46
- Impôts, droits et taxes d'intérêt commun	6 750 702 783,36	1,16
- Impôts, droits et taxes spécifiques à la Province	1 786 849 139,75	0,30
1.2. Recettes en capital	79 141 888 923,00	13,54
1.3. Recettes exceptionnelles	806 291 386,00	0,14
2. Recettes extérieures	276 646 061 029,01	47,34
TOTAL RECETTES	584 378 312 583,12	100

Source : Cour des comptes, suivant les données du projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024

Les prévisions des recettes s'élèvent à CDF 584 378 312 583,12. Elles sont constituées des recettes internes de CDF 307 732 251 554,11, soit 52,66 % et des recettes extérieures de CDF 276 646 061 029,01, soit 47,34 %.

Les recettes internes prévues comprennent les recettes courantes de CDF 227 784 0071 245,11, équivalant à 38,98 %, les recettes en capital de CDF 79 141 888 923,00, soit 13,54 % et les recettes exceptionnelles de CDF 806 291 386,00 représentant 0,14 %.

Les prévisions des recettes courantes se composent de la part des recettes à caractère national de CDF 219 246 519 322,00, soit 37,52 % et des recettes propres de la Province de CDF 8 537 551 923,11, soit 1,46 %.

b) Comparaison des prévisions des recettes initiales et rectificatives

La Cour des comptes compare, au tableau ci-dessous, les prévisions des recettes du budget rectificatif à celles du budget initial pour dégager les modifications apportées.

Tableau 4 : Comparaison des prévisions initiales à celles rectifiées (en CDF)

RUBRIQUES	Budget initial	Budget rectificatif	Modifications	
			Montant	Taux
1. Recettes internes	300 102 918 673,11	307 732 251 554,11	7 629 332 881,00	2,54
1.1. Recettes courantes	223 014 037 755,11	227 784 071 245,11	4 770 033 490,00	2,14
A. Recettes à caractère national	211 476 485 832,00	219 246 519 322,00	7 770 033 490,00	3,54
B. Recettes propres	11 537 551 923,11	8 537 551 923,11	(3 000 000 000,00)	(26,00)
- Impôts, Droits et Taxes d'Intérêt Commun	9 750 702 783,36	6 750 702 783,36	(3 000 000 000,00)	(44,44)
- Taxes spécifiques de la Province	1 786 849 139,75	1 786 849 139,75	0,00	-
1.2. Recettes en capital	76 282 589 532,00	79 141 888 923,00	2 859 299 391,00	3,75
1.3. Recettes exceptionnelles	806 291 386,00	806 291 386,00	0,00	-
2. Recettes extérieures	133 104 843 663,01	276 646 061 029,01	143 541 217 366,00	107,84
TOTAL RECETTES	433 207 762 336,12	584 378 312 583,12	151 170 550 247,00	34,90

Source : Cour des comptes, suivant les données de l'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-dessus renseigne que les prévisions des recettes de la Province sont passées de CDF 433 207 762 336,12 du budget initial à CDF 584 378 312 583,12 au budget rectificatif, soit une augmentation de CDF 151 170 550 247,00 représentant 34,90%.

Les recettes internes prévues sont passées de CDF 300 102 918 673,11 du budget initial à CDF 307 732 251 554,11 au budget rectificatif, soit une augmentation de CDF 7 629 332 881,00 représentant 2,54 %.

Les prévisions des recettes courantes, quant à elles, sont passées de CDF 223 014 037 755,11 du budget initial à CDF 227 784 071 245,11 au budget rectificatif, soit une augmentation de CDF 4 770 033 490 représentant 2,14 %.

Pour leur part, les prévisions des recettes extérieures ont augmenté de CDF 143 541 217 366,00, soit 107,84 %, passant de CDF 133 104 843 663,01 du budget initial à CDF 276 646 061 029,01 au budget rectificatif.

c. Evolution des prévisions des recettes de 2023 à 2024

L'évolution des prévisions des recettes de la province pour les exercices 2023 et 2024 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Evolution des prévisions des recettes de 2023 à 2024 (en CDF)

RUBRIQUES	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Modifications	
			Montant	Taux
I. Recettes internes	244 688 168 462,45	307 732 251 554,11	63 044 083 091,66	25,77
1. Recettes courantes	158 774 338 570,47	227 784 071 245,11	69 009 732 674,64	43,46
Part des recettes à caractère national allouée à la Province	148 335 796 922,87	219 246 519 322,00	70 910 722 399,13	47,80
Recettes propres	10 438 541 647,60	8 537 551 923,11	(1 900 989 724,49)	(18,21)
Impôts droits et taxes d'intérêt commun	5 697 258 125,60	6 750 702 783,36	(1 053 444 657,76)	(18,49)
Taxes spécifiques de la Province	4 473 948 760,00	1 786 849 139,75	(2 687 099 620,25)	(60,06)
2. Recettes en capital	85 913 829 891,98	79 141 888 923,00	(6 771 940 968,98)	(7,88)
Ressources de la Caisse Nationale de Péréquation	85 913 829 891,98	79 141 888 923,00	(6 771 940 968,98)	(7,88)
3. Recettes exceptionnelles	0,00	806 291 386,00	806 291 386,00	-
II. Recettes extérieures	46 621 097 493,60	276 646 061 029,01	230 024 963 535,41	493,39
Total Recettes	291 309 265 956,05	584 378 312 583,12	293 069 046 627,07	100,60

Source : Cour des comptes, suivant les données du projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-dessus indique que les prévisions des recettes de la Province sont passées de CDF 291 309 265 956,50 en 2023 à CDF 584 378 312 583,12 en 2024, soit une augmentation de CDF 293 069 046 627,07, équivalant à 100,60 %.

Les prévisions des recettes internes sont passées de **CDF 244 688 168 462,45** en 2023 à **CDF 307 732 251 554,11** en 2024, soit une augmentation de **CDF 63 044 083 091,66**, représentant **25,77 %**.

Les prévisions des recettes courantes de l'exercice 2024 ont connu un accroissement de **CDF 69 009 732 674,64**, soit **43,46 %**, passant de **CDF 158 774 338 570,47** en 2023 à **CDF 227 784 071 245,11** en 2024.

Les prévisions des recettes en capital, quant à elles, ont diminué de **CDF 6 771 940 968,98**, soit **7,88 %**, passant de **CDF 85 913 829 891,98** en 2023 à **CDF 79 141 888 923,00** en 2024.

Les prévisions des recettes exceptionnelles n'ont pas fait l'objet des prévisions budgétaires en 2023, alors qu'en 2024, elles ont été prévues à **CDF 806 291 386,00**.

Enfin, les prévisions des recettes extérieures sont passées de **CDF 46 621 097 493,60** en 2023 à **CDF 276 646 061 029,01** en 2024, soit une augmentation de **CDF 230 024 963 535,41**, représentant **493,39 %**.

1.2.1.2. ANALYSE DES RECETTES REALISEES

Ce point examine les réalisations des recettes au cours de l'exercice 2024 avant de les comparer à celles de l'exercice précédent.

a. Recettes réalisées de l'exercice 2024

Le tableau ci-dessous présente les recettes réalisées au cours de l'exercice 2024.

Tableau 6 : Recettes réalisées par la province au cours de l'exercice 2024 (en CDF)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	MOINS-VALUES	PLUS-VALUES	%
I. RECETTES INTERNES	307 732 251 554,11	140 720 005 252,02	167 953 236 239,99	940 989 937,90	45,73
I.1. Recettes courantes	227 784 071 245,11	140 720 005 252,02	88 005 055 930,99	940 989 937,90	61,78
I.1.1. Part des recettes à caractère national	219 246 519 322,00	135 620 379 602,00	83 626 139 720,00	0,00	61,86
I.1.2. Recettes propres	8 537 551 923,11	5 099 625 650,02	4 378 916 210,99	940 989 937,90	59,73
impôts et taxes d'intérêt commun	6 749 702 783,36	3 762 532 355,94	3 327 598 302,03	340 427 874,61	55,74
Impôts et taxes spécifiques	1 787 849 139,75	1 337 093 294,08	1 051 317 908,96	600 562 063,29	74,79
I.2. Recettes en capital	79 141 888 923,00	0,00	79 141 888 923,00	0,00	-
Ressources de la Caisse de péréquation	79 141 888 923,00	0,00	79 141 888 923,00	0,00	-

I.3. Recettes exceptionnelles	806 291 386,00	0,00	806 291 386,00	0,00	-
2. RECETTES EXTERIEURES	276 646 061 029,01	264 855 217 366,00	11 790 843 663,01	0,00	95,74
TOTAL RECETTES	584 378 312 583,12	405 575 222 618,02	179 744 079 903,00	940 989 937,90	69,40

Source: Cour des comptes, suivant les données du projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-dessus renseigne que les recettes réalisées au cours de l'exercice sous revue s'élèvent à CDF 405 575 222 618,02 sur des prévisions de CDF 584 378 312 583,12, soit un taux de 69,40 %. Elles sont constituées des recettes internes de CDF 140 720 005 279,02 sur des prévisions de CDF 307 732 251 554,11, soit un taux de 45,73 % et des recettes extérieures réalisées à CDF 264 855 217 366,00 sur des prévisions de CDF 276 646 061 029,01, soit un taux de 95,74 %.

Les recettes internes réalisées sont composées uniquement des recettes courantes de CDF 140 720 005 252,02 sur des prévisions de CDF 227 784 071 245,11, soit un taux de 61,78 %.

Observation n° 1 : Contreperformance dans la réalisation des recettes propres

Conformément à l'article 34 de la loi n°83-003 du 23 février 1983 (loi financière), telle que modifiée à ce jour, *le montant de recettes est un minimum obligatoire.*

La Cour des comptes constate que sur des prévisions de CDF 8 537 551 923,11, les recettes propres de la Province réalisées sont de CDF 5 099 625 677,02, soit un taux de 59,73 %, loin du minimum obligatoire requis de 100 %.

Cette contreperformance est notamment liée à l'absence de réalisation et la réalisation partielle des recettes par certains actes générateurs.

Réponse de la Province

Sur base des dispositions pertinentes de la Lofip relatives aux minima des prévisions des recettes à atteindre ou à dépasser, le Gouvernement provincial a pris des mesures pour aboutir aux résultats ; il s'agit notamment :

- 1) *du réaménagement technique de son Gouvernement ;*
- 2) *de la création de la brigade de l'antifraude au Kasai ;*

de l'actualisation de la nomenclature des Droits, Taxes, Impôts et Redevances dus à la Province conformément à l'Ordonnance-loi 18/004 du 18 mars 2018.

Observation n° 2 : Prévision d'une recette sans en déterminer le montant attendu

L'article 132 de la loi relative aux finances publiques dispose : « *l'édit budgétaire et la décision budgétaire sont des actes par lesquels sont prévus et autorisés, par les organes délibérants respectifs, les ressources et les charges provinciales et locales d'un exercice budgétaire. Ils en déterminent, dans le respect de l'équilibre budgétaire et financier, la nature, le montant et l'affectation* ».

La revue des prévisions des recettes budgétaires de l'exercice sous examen renseigne que l'acte générateur : « Frais de carte d'abonnement dans une bibliothèque publique de la Province » est repris sur les prévisions budgétaires de l'exercice sans en déterminer le montant. A la place, l'Exécutif a mis la mention « PM », c'est-à-dire, pour mémoire.

Cette manière de présenter le budget de la Province est contraire à la disposition légale susmentionnée.

Réponse du Gouvernement provincial

L'Exécutif provincial remercie la Cour des comptes de la pertinence de cette observation, prend acte de cette dernière et s'engage d'en tenir compte prochainement.

Observation n° 3 : Réalisation des recettes avec plus-values importantes

La revue des recettes réalisées par la Province au cours de l'exercice sous revue renseigne que certains actes ont été réalisés avec plus-values importantes (au-delà de 200 %), comme présenté au tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Recettes réalisées avec plus- values importantes (en CDF)

N°	Acte générateur	Prévisions	Réalisation	Plus-values	%
01	Produits de vente de plaque minéralogique des motos	65 980 246,00	162 371 700,00	96 391 454,00	246,09
02	Taxe de mise sur le marché des matières non biodégradable (carte pré payées, mèches et mousses)	360 000,00	13 659 300,00	13 299 300,00	3 794,25
03	Taxe de 1% de transaction d'or et de diamant d'exploitation artisanale perçue sur les transactions entre les exploitants artisanaux, les négociants et les comptoirs	133 603 727,80	273 751 638,94	140 147 911,14	204,90
04	Contrat d'occupation provisoire (COP)	181 566,66	14 949 200,00	14 767 633,34	8 233,45
05	Taxe de péages sur les ponts et routes d'intérêt provincial	29 400 000,00	340 464 157,49	311 064 157,49	1 158,04
06	Taxe sur expertise des certificats d'origine et de bonne santé végétale	21 600 000,00	230 392 984,00	208 792 984,00	1 066,63
07	Taxe sur expertise des certificats d'origine et de bonne santé animale	350 773,20	71 621 600,00	71 270 826,80	20 418,21
08	Produits de vente des véhicules et engins déclassés de la Province	727 884,00	9 240 000,00	8 512 116,00	1 269,43

Source : Cour des comptes, suivant les données du projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

Réponse du Gouvernement provincial

L'Exécutif provincial remercie la Cour des comptes de la pertinence de cette observation, prend acte de cette dernière et s'engage d'en tenir compte prochainement.

La Cour des comptes recommande au Gouvernement provincial de prendre en charge les cas de plus-values importantes lors de la rectification du budget de la Province.

b. Evolution des recettes réalisées de 2023 à 2024

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes réalisées par la Province du Kasai de 2023 à 2024.

Tableau 8 : Evolution des recettes réalisées de 2023 A 2024 (en CDF)

RUBRIQUES	2023	2024	Evolution	
			Montant	%
RECETTES				
I. Recettes Internes	104 562 389 120,05	140 720 005 252,02	36 157 616 131,97	34,58
I.1. Recettes courantes	104 562 389 120,05	140 720 005 252,02	36 157 616 158,97	34,58
I.1.1. Part des recettes à caractère National	99 821 654 320,99	135 620 379 602,00	35 798 725 281,01	35,86
I.1.2. Recettes propres	4 740 734 799,07	5 099 625 677,02	358 890 877,95	7,57
- Impôts et taxes d'intérêt commun	2 808 389 692,50	3 762 532 355,02	954 142 662,52	33,97
- Impôts et taxes spécifiques à la Province	1 932 345 106,57	1 337 093 294,08	(595 251 812,49)	(30,80)
I.2. Recettes en capital	0,00	0,00	0,00	0,00
I.3. Recettes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
II. Recettes Extérieures	31 610 052 880,90	264 855 217 366,00	233 245 164 485,10	737,88
TOTAL RECETTES	136 172 442 000,95	405 575 222 618,02	269 402 780 617,07	197,84

Source : Cour des comptes, suivant les données du projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024

Le tableau ci-dessus indique que les recettes totales réalisées sont passées de CDF 136 172 442 000,95 en 2023 à CDF 405 575 222 618,02 en 2024, soit une augmentation de CDF 269 402 780 617,07, représentant 197,84 %.

Les recettes internes étant uniquement constituées des recettes courantes, sont passées de CDF 104 562 389 120,05 en 2023 à CDF 140 720 005 252,02 en 2024, soit une augmentation de CDF 36 157 616 158,97, représentant 34,58%.

Les recettes en capital et les recettes exceptionnelles n'ont pas été réalisées aussi bien en 2023 qu'en 2024.

En ce qui concerne les recettes extérieures, elles sont passées de CDF 31 610 052 880,90 en 2023 à CDF 264 855 217 366,00 en 2024, soit une augmentation de CDF 233 245 164 485,10, représentant 737,88 %.

1.2.2. ANALYSE DES DEPENSES

Sous ce point, la Cour des comptes analyse les prévisions et l'exécution des dépenses de la province du Kasai pour l'exercice 2024.

1.2.2.1. Analyse de prévisions des dépenses

La Cour des comptes examine, sous ce point, les prévisions des dépenses de l'exercice 2024, compare les prévisions initiales aux prévisions rectificatives et analyse l'évolution des prévisions des dépenses de 2023 à 2024.

a) Prévisions des dépenses de l'exercice 2024

Le tableau ci-dessous présente les prévisions des dépenses de l'exercice 2024.

Tableau 9 : Prévisions des dépenses de l'exercice 2024 (en CDF)

LIBELLE	PREVISIONS	Part relative
DEPENSES		
1. DEPENSES COURANTES	149 247 226 652,86	25,54
- Dette publique en capital	2 133 662 575,35	0,36
- Frais financiers	223 818 949,83	0,04
- Dépenses de personnel	119 186 159 389,00	20,39
- Biens et matériels	1 027 300 000,00	0,18
- Dépenses de prestations	2 349 244 442,44	0,40
- Transferts et interventions	24 327 041 296,24	4,16
2. DEPENSES EN CAPITAL	435 131 085 930,26	74,46
- Equipements	33 507 744 397,20	5,73
- Construction, réfection, réhabilitation, ...	401 623 341 533,06	68,73
TOTAL DEPENSES	584 378 312 583,12	100

Source : Cour des comptes, suivant les données de l'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-dessus renseigne que les prévisions des dépenses pour l'exercice 2024 se chiffrent à CDF 584 378 312 583,12. Elles se répartissent entre les prévisions des dépenses courantes de CDF 149 247 226 652,86 et les prévisions des dépenses en capital de CDF 435 131 085 930,26, soit respectivement 25,54 % et 74,46 %.

b) Comparaison des prévisions des dépenses du budget initial et celles du budget rectificatif

La Cour des comptes analyse, sous ce point, les modifications des prévisions des dépenses du budget initial apportées par le budget rectificatif de la Province du Kasai pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-après rapproche les prévisions des dépenses initiales de celles rectifiées.

Tableau 10 : Comparaison des prévisions des dépenses du budget initial et celles du budget rectificatif pour l'exercice 2024 (en CDF)

Dépenses	Budget initial	Budget rectificatif	Modifications	
			Montant	%
1. Dépenses courantes	148 611 829 240,74	149 247 226 652,86	635 397 412,12	0,43
- Dette publique en capital	2 713 200 495,24	2 133 662 575,35	(579 537 919,89)	(21,36)
- Frais financiers	723 818 949,83	223 818 949,83	(500 000 000,00)	(69,08)
- Dépenses de personnel	118 900 415 374,00	119 186 159 389,00	285 744 015,00	0,24
- Biens et matériels	1 539 300 000,00	1 027 300 000,00	(512 000 000,00)	(33,26)
- Dépenses de prestations	4 095 770 125,16	2 349 244 442,44	(1 746 525 682,72)	(42,64)
- Transferts et interventions	20 639 324 296,51	24 327 041 296,24	3 687 716 999,73	17,87
2. Dépenses en capital	284 595 933 095,38	435 131 085 930,26	150 535 152 834,88	52,89
- Equipements	21 040 149 687,19	33 507 744 397,20	12 467 594 710,01	59,26
- Construction, réfection, réhabilitation, ...	263 555 783 408,19	401 623 341 533,06	138 067 558 124,87	52,39
Total dépenses	433 207 762 336,12	584 378 312 583,12	151 170 550 247,00	34,90

Source : Cour des comptes, suivant les données du projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-dessus renseigne que l'édit budgétaire rectificatif a modifié le total des prévisions initiales des dépenses qui est passé de **CDF 433 207 762 336,12** à **CDF 584 378 312 583,12**, soit une augmentation de **CDF 151 170 550 247,00**, équivalant à **34,90 %**.

L'augmentation du montant des prévisions des dépenses ainsi constatée est consécutive à la hausse des prévisions des dépenses en capital et de celle des prévisions des dépenses courantes.

En effet, les prévisions des dépenses en capital sont passées de **CDF 284 595 933 095,38** au budget initial à **CDF 435 131 085 930,26** au budget rectifié, soit une augmentation de **CDF 150 535 152 834,88**, équivalant à **52,89 %**. Les prévisions des dépenses courantes, quant à elles, sont passées de **CDF 148 611 829 240,74** au budget initial à **CDF 149 247 226 652,86** au budget rectifié, soit une augmentation de **CDF 635 397 412,12**, équivalant à **0,43 %**.

c) Evolution de prévisions des dépenses de 2023 à 2024

Sous ce point, la Cour des comptes analyse l'évolution des dépenses prévues des budgets de la Province durant les deux derniers exercices budgétaires clos, telle que le renseigne le tableau ci-après.

**Tableau 11 : Evolution de prévisions des dépenses budgétaires des exercices
2023 à 2024**

Dépenses	2023	2024	Modifications	
			Montant	%
1. Dépenses courantes	119 124 342 658,41	149 247 226 652,86	30 122 883 994,45	25,29
- Dette publique en capital	4 912 378 457,97	2 133 662 575,35	(2 778 715 882,62)	(56,57)
- Frais financiers	0,00	223 818 949,83	223 818 949,83	-
- Dépenses de personnel	77 281 333 521,93	119 186 159 389,00	41 904 825 867,07	54,22
- Biens et matériels	1 054 948 780,00	1 027 300 000,00	(27 648 780,00)	(2,62)
- Dépenses de prestations	2 485 710 400,00	2 349 244 442,44	(136 465 957,56)	(5,49)
- Transferts et interventions	33 389 971 498,51	24 327 041 296,24	(9 062 930 202,27)	(27,14)
2. Dépenses en capital	125 563 825 804,04	435 131 085 930,26	309 567 260 126,22	246,54
- Equipements	12 389 859 415,89	33 507 744 397,20	21 117 884 981,31	170,44
- Construction, réfection, réhabilitation, ...	113 173 966 388,15	401 623 341 533,06	288 449 375 144,91	254,87
Total dépenses	244 688 168 462,45	584 378 312 583,12	339 690 144 120,67	138,83

Source : Cour des comptes, suivant les données du projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

Comme renseigné au tableau ci-dessus, les prévisions des dépenses de la Province du Kasaï ont connu une augmentation de 2023 à 2024.

En effet, le total des dépenses prévues est passé de CDF 244 688 168 462,45 en 2023 à CDF 584 378 312 583,12 en 2024, soit une hausse de CDF 339 690 144 120,67, équivalant à 138,83 %.

Cette augmentation est consécutive, à la fois, à celle des dépenses en capital qui sont passées de CDF 125 563 825 804,04 en 2023 à CDF 435 131 085 930,26 en 2024, soit une hausse de CDF 309 567 260 126,22, équivalant à 246,54 % et à celle des dépenses courantes qui sont passées de CDF 119 124 342 658,41 en 2023 à CDF 149 247 226 652,86, soit un accroissement de CDF 30 122 883 994,45, équivalant à 25,29 %.

1.2.2.3. Analyse des dépenses exécutées

La Cour des comptes analyse, sous ce point, les dépenses exécutées en 2024 et les compare à celles de 2023.

a) Dépenses exécutées en 2024

Le tableau ci-après indique, par titre, comment les dépenses prévues ont été exécutées au cours de l'exercice 2024.

Tableau 12 : Dépenses exécutées en 2024 (en CDF)

DEPENSES	PREVISIONS	EXECUTION	DISPONIBLES	DEPAS-SEMENTS	TAUX
1. Dépenses courantes	149 247 226 652,86	126 641 061 564,60	22 670 677 173,82	64 512 085,56	84,85
- Dette publique en capital	2 133 662 575,35	653 808 976,00	1 479 853 599,35	0,00	30,64
- Frais financiers	223 818 949,83	148 439 270,00	75 379 679,83	0,00	66,32
- Dépenses de personnel	119 186 159 389,00	114 372 141 039,00	4 814 018 350,00	0,00	96,06
- Biens et matériels	1 027 300 000,00	479 124 760,00	610 605 640,00	62 430 400,00	46,64
- Dépenses de prestations	2 349 244 442,44	926 534 299,60	1 424 791 828,40	2 081 685,56	39,44
- Transferts et interventions	24 327 041 296,24	10 061 013 220,00	14 266 028 076,24	0,00	41,36
2. Dépenses en capital	435 131 085 930,26	279 047 699 265,19	156 083 386 665,07	0,00	64,13
- Equipements	33 507 744 397,20	1 535 264 681,72	31 972 479 715,48	0,00	4,58
- Construction, réfection, réhabilitation, ...	401 623 341 533,06	277 512 434 583,47	124 110 906 949,59	0,00	69,10
Total dépenses	584 378 312 583,12	405 688 760 829,79	178 754 063 838,89	64 512 085,56	69,42

Source : Cour des comptes, suivant les données du projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

Les dépenses de la Province du Kasai ont été exécutées, au cours de l'exercice 2024, à hauteur de **CDF 405 688 760 829,79** sur les prévisions de **CDF 584 378 312 583,12**, il se dégage un taux d'exécution de **69,42 %**.

Les dépenses courantes exécutées sont de **CDF 126 641 061 564,60** sur des prévisions de **CDF 149 247 226 652,86**, soit un taux de **84,85 %**.

Les dépenses de personnel ont été les mieux exécutées avec **CDF 114 372 141 039,00** sur les prévisions de **CDF 119 186 159 389,00**, soit un taux de **96,06 %**, suivies des Frais financiers, pour **66,32 %**, des dépenses des Biens et matériels pour **46,64 %**, des dépenses de Transferts et interventions pour **41,36 %**, des dépenses de prestations pour **39,44 %** et de la dette publique en capital pour **30,64 %**.

En ce qui concerne les Dépenses en capital exécutées, elles se chiffrent à **CDF 279 047 699 265,19** sur des prévisions de **CDF 435 131 085 930,26**, soit un taux d'exécution de **64,13 %**.

Les dépenses de construction, réfection, réhabilitation, ... ont été exécutées à **CDF 277 512 434 583,47** sur les prévisions de **CDF 401 623 341 533,06**, soit un taux de **69,10 %** tandis que les dépenses d'équipements l'ont été au taux de **4,58%**.

Observation n° 4 : Non-paiement aux ETD de 40 % des recettes d'intérêt commun.

Le dernier alinéa de l'article 225 de la Lofip dispose : « (...) elles ont également droit à 40% des impôts et taxes provinciaux d'intérêt commun ».

La revue des données du projet d'édit portant reddition des comptes renseigne que le Gouvernement provincial du Kasai a réalisé, au cours de l'exercice sous revue, des recettes de **CDF 3 628 298 457,74** au titre d'impôts et taxes provinciaux d'intérêt commun dont les 40% revenant aux ETD s'élèvent à **CDF 1 451 319 383,10**.

La Cour des comptes n'a, cependant, pas eu d'évidence sur la rétrocession par l'Exécutif provincial du montant dû aux ETD.

Réponse du Gouvernement provincial

Le Gouvernement provincial prend acte de l'observation et s'engage à en tenir compte.

La Cour des comptes recommande à l'Exécutif provincial du Kasai le strict respect de la disposition légale sus évoquée.

b) Evolution des dépenses exécutées de 2023 à 2024

Les dépenses de la Province du Kasai exécutées ont évolué, de 2023 à 2024, comme indiqué au tableau ci-après.

Tableau 13 : Evolution des dépenses exécutées du budget des exercices 2023 à 2024

DEPENSES	2023	2024	VARIATION	
			Montant	%
I. DEPENSES COURANTES	91 672 831 778,00	126 641 061 564,60	34 968 229 786,60	37,14
I.1. Dette publique en capital	14 807 258 600,00	653 808 976,00	(14 153 449 624,00)	(95,58)
I.2. Frais financiers	160 751 200,00	148 439 270,00	(12 311 930,00)	(7,66)
I.3. Dépenses de personnel	82 361 166 899,00	114 372 141 039,00	32 010 974 140,00	38,87
I.4. Biens et matériels	299 476 990,00	479 124 760,00	179 647 770,00	59,99
I.5. Dépenses de prestations	637 420 458,00	926 534 299,60	289 113 841,60	45,36
I.6. Transferts et interventions	6 733 287 631,07	10 061 013 220,00	3 327 725 588,93	49,42
II. DEPENSES EN CAPITAL	44 499 480 222,88	279 047 699 265,19	234 548 219 042,31	527,08
II.1. Equipements	23 832 065 590,00	1 535 264 681,72	(22 296 800 908,28)	(93,56)
II.2. Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage	20 667 414 632,88	277 512 434 583,47	256 845 019 950,59	1 242,75
TOTAL DEPENSES EXECUTEES	136 172 312 000,88	405 688 760 829,79	269 516 448 828,91	197,92

Source : Cour des comptes, suivant les données des projets d'édits portant reddition des comptes des budgets de la Province pour les exercices 2023 et 2024.

Le tableau ci-dessus renseigne que les dépenses de la Province du Kasai exécutées sont passées de CDF 136 172 312 000,88 en 2023 à CDF 405 688 760 829,79 en 2024, soit une augmentation de CDF 269 516 448 828,91, équivalant à 197,92 %. Cette augmentation du montant global est liée, à la fois, à celle des dépenses courantes exécutées qui sont passées de CDF 91 672 831 778,00 en 2023 à CDF 126 641 061 564,60 en 2024, soit une hausse de CDF 34 968 229 786,60, équivalant à 37,14 % et des dépenses en capital, passées de CDF 44 499 480 222,88 en 2023 à CDF 279 047 699 265,19, soit une augmentation de CDF 234 548 219 042,31, équivalant à 527,08 %.

1.2.3. RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET

Sous ce point, la Cour des comptes présente le résultat des réalisations des recettes et de l'exécution des dépenses au cours de l'exercice 2024. Ce résultat est, ensuite, comparé à celui de l'exercice précédent, pour en apprécier l'évolution.

1.2.3.1. Résultat de l'exécution du budget de l'exercice 2024

Le résultat de l'exécution du budget de la Province du Kasai pour l'exercice 2024 se présente comme renseigné au tableau ci-après.

Tableau 14 : Résultat de l'exécution du budget pour l'exercice 2024

RUBRIQUES	RECETTES	DEPENSES
Recettes internes	140 720 005 252,02	
Recettes externes	264 855 217 366,00	
Dette publique en capital		653 808 976,00
Frais financiers		148 439 270,00
Dépenses de personnel		114 372 141 039,00
Biens et matériels		479 124 760,00
Dépenses de prestations		926 534 299,60
Transferts et interventions		10 061 013 220,00
Equipements		1 535 264 681,72
Construction, ju_ .réfection, réhabilitation, addition d'ouvrages		277 512 434 583,47
Total budget général	405 575 222 618,02	405 688 760 829,79
Solde Négatif	113 538 211,77	
Balance	405 688 760 829,79	405 688 760 829,79

Source : Cour des comptes, suivant les données du projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-haut renseigne qu'à l'issue de l'exécution du budget de l'exercice 2024, la Province du Kasai a réalisé un solde négatif de CDF 113 538 211,77, résultant de la différence entre les recettes réalisées de CDF 405 575 222 618,02 et les dépenses exécutées de CDF 405 688 760 829,79.

1.2.3.2. Evolution du résultat de l'exécution du budget de 2023 à 2024

Le solde de l'exécution des budgets de la Province a évolué, de 2023 à 2024, tel qu'indiqué au tableau ci-après.

Tableau 15 : Evolution du résultat de l'exécution du budget de 2023 à 2024

Rubrique	2023	2024	Evolution	
			Montant	%
Résultat	10 264 508,66	(113 538 211,77)	(123 802 720,43)	(1 206,12)

Source : Cour des comptes, suivant les données des projets des édits portant reddition des comptes des budgets de la Province des exercices 2023 et 2024.

Le tableau ci-dessus renseigne que le résultat de l'exécution du budget de la Province du Kasai est passé d'un solde positif de **CDF 10 264 508,66** en 2023 à un solde négatif de **CDF 113 538 211,77** en 2024, soit une baisse de **CDF 123 802 720,43**, équivalant à **1 206,12 %**.

CHAPITRE 2 : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

L'analyse de la gestion des autorisations budgétaires vise à s'assurer de la régularité des opérations d'exécution du budget. Elle s'appuie sur les documents communiqués à la Cour des comptes par les entités concernées et sur les textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des finances publiques. Elle porte essentiellement sur la régularité de la gestion des crédits relatifs aussi bien aux dépenses courantes qu'aux dépenses en capital.

Pour le cas sous examen, il s'agit de s'assurer que la gestion des crédits ouverts par le budget de la Province du Kasai pour l'exercice 2024 est conforme aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Ce chapitre traite des modifications des crédits et de leur utilisation.

2.1. LES MODIFICATIONS DES CREDITS

Les modifications des crédits en cours de gestion sont opérées, soit par un virement, soit par un transfert des crédits entériné, souvent en fin de l'exercice, par une loi de finances rectificative ou un édit budgétaire rectificatif. Elles concernent aussi bien leurs montants que leur répartition. L'analyse porte, à la fois, sur les dépenses courantes et sur les dépenses en capital.

Pour le cas de la Province du Kasai, les modifications des crédits analysées sont celles apportées par l'Edit n°01/07/KSAI/001/2024 du 14 août 2024 portant Budget rectificatif de la Province du Kasai pour l'exercice 2024. Elles concernent les montants des crédits ainsi que leur répartition.

2.1.1. MODIFICATIONS DES MONTANTS DE CREDITS

L'analyse porte sur les modifications des montants de crédits ouverts par l'édit budgétaire initial et concerne tous les titres de dépenses, comme renseigné au tableau ci-après.

Tableau 16 : Modifications des montants de crédits (en CDF)

RUBRIQUES	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF	Modifications	
			Montant	%
I. DEPENSES COURANTES	148 611 829 240,74	149 247 226 652,86	635 397 412,12	0,43
I.1. Dette publique en capital	2 713 200 495,24	2 133 662 575,35	(579 537 919,89)	(21,36)
I.2. Frais financiers	723 818 949,83	223 818 949,83	(500 000 000,00)	(69,08)
I.3. Dépenses de personnel	118 900 415 374,00	119 186 159 389,00	285 744 015,00	0,24
I.4. Biens et matériels	1 539 300 000,00	1 027 300 000,00	(512 000 000,00)	(33,26)
I.5. Dépenses de prestations	4 095 770 125,16	2 349 244 442,44	(1 746 525 682,72)	(42,64)
I.6. Transferts et interventions	20 639 324 296,51	24 327 041 296,24	3 687 716 999,73	17,87
II. DEPENSES EN CAPITAL	284 595 933 095,38	435 131 085 930,26	150 535 152 834,88	52,89
II.1. Equipements	21 040 149 687,19	33 507 744 397,20	12 467 594 710,01	59,27

II.2. Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage	263 555 783 408,19	401 623 341 533,06	138 067 558 124,87	52,39
TOTAL DEPENSES	433 207 762 336,12	584 378 312 583,12	151 170 550 247,00	34,90

Source : Cour des comptes, suivant les données des édits budgétaires initial et rectificatif de la Province du Kasai pour l'exercice 2024.

L'analyse des données du tableau ci-dessus indique que l'édit budgétaire rectificatif a porté à la hausse le montant total des crédits ouverts par le budget initial de l'exercice 2024 qui est passé de **CDF 433 207 762 336,12** à **CDF 584 378 312 583,12**, soit une augmentation de **CDF 151 170 550 247,00**. Celle-ci est consécutive, à la fois, à l'augmentation du montant des crédits ouverts pour les titres de dépenses courantes et à celle du montant des crédits alloués aux dépenses en capital.

En effet, le montant total des crédits ouverts pour les dépenses courantes est passé de **CDF 148 611 829 240,74** dans l'édit initial à **CDF 149 247 226 652,86** dans l'édit rectificatif, soit une hausse de **CDF 635 397 412,12**, de même que le montant des crédits alloués aux titres des dépenses en capital qui est passé de **CDF 284 595 933 095,38** au budget initial à **CDF 435 131 085 930,26** au budget rectificatif, soit une hausse de **CDF 150 535 152 834,88**.

a) Modifications des montants de crédits relatifs aux dépenses courantes

Bien que le montant global des crédits ouverts pour les dépenses courantes a augmenté, certains titres de dépenses ont connu des diminutions de leurs crédits au budget rectificatif. En effet, les crédits alloués au financement de la dette publique en capital, des Frais financiers, des Biens et matériels et des dépenses de prestations ont diminué alors que ceux ouverts pour les Dépenses de personnel et de Transferts et interventions ont été portés à la hausse au budget rectificatif. Ces modifications se présentent comme suit :

- Les crédits ouverts pour le financement de la Dette publique en capital ont diminué de **CDF 579 537 919,89**, passant de **CDF 2 713 200 495,24** au budget initial à **CDF 2 133 662 575,35** au budget rectificatif.
- En ce qui concerne les Frais financiers, les crédits ouverts sont passés de **CDF 723 818 949,83** au budget initial à **CDF 223 818 949,83** au budget rectificatif, soit une diminution de **CDF 500 000 000,00**.
- Les crédits ouverts pour les Dépenses de personnel ont augmenté de **CDF 285 744 015,00**, passant de **CDF 118 900 415 374,00** dans l'édit budgétaire initial à **CDF 119 186 159 389,00** dans l'édit budgétaire rectificatif.
- S'agissant des dépenses de Biens et matériels, les crédits ouverts sont passés de **CDF 1 539 300 000,00** au budget initial à **CDF 1 027 300 000,00** au budget rectificatif, soit une baisse de **CDF 512 000 000,00**.
- Pour ce qui est des Dépenses de prestations, les crédits sont passés de **CDF 4 095 770 125,16** au budget initial à **CDF 2 349 244 442,44** au budget rectificatif, soit une diminution de **CDF 1 746 525 682,72**.
- Quant aux dépenses de Transferts et interventions, les crédits ouverts sont passés de **CDF 20 639 324 296,51** du budget initial à **CDF 24 247 041 296,24** au budget rectificatif, soit une augmentation de **CDF 3 687 716 999,73**.

b) Modifications des montants de crédits relatifs aux dépenses en capital

Les crédits alloués aux dépenses en capital ont tous augmenté de la manière suivante :

- Les crédits ouverts pour les Equipements sont passés de CDF 21 040 149 687,19 au budget initial à CDF 33 507 744 397,20 au budget rectificatif, soit un accroissement de CDF 12 467 594 710,01.
- Les crédits alloués aux dépenses de Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière ont augmenté de CDF 138 067 558 124,87, passant de CDF 263 555 783 408,19 au budget initial à CDF 401 623 341 533,06 au budget rectificatif.

2.1.2. MODIFICATIONS DE LA REPARTITION DES CREDITS

Le tableau ci-dessus indique que l'Edit n°01/07/KSAI/001/2024 du 14 août 2024 portant Budget rectificatif de la Province du Kasai pour l'exercice 2024 a, uniquement, modifié les montants des crédits initiaux. La Cour des comptes n'a pas eu d'évidence sur la modification de leur répartition.

2.2. UTILISATION DES CREDITS

Sous ce point, la Cour des comptes analyse l'utilisation des crédits par nature des dépenses et par destination, les crédits non consommés et les dépassements éventuels des crédits.

Pour le cas de la Province du Kasai sous examen, le Gouvernement provincial n'ayant pas indiqué comment ses différents services ont consommé les crédits de l'exercice, la Cour des comptes ne pourra examiner que l'utilisation des crédits par nature.

2.2.1. UTILISATION DES CREDITS PAR NATURE

Le tableau ci-dessous renseigne sur la consommation des crédits par nature des dépenses, c'est-à-dire, titre de dépenses par titre.

Tableau n° 17 : Utilisation des crédits par nature en 2024 (en CDF)

DEPENSES	PREVISIONS	EXECUTION	DISPONIBLES	DEPAS-SEMENTS	Part relative
BUDGET GENERAL					
1. DEPENSES COURANTES	149 247 226 652,86	126 641 061 564,60	22 670 677 173,82	64 512 085,56	31,22
- Dette publique en capital	2 133 662 575,35	653 808 976,00	1 479 853 599,35	0,00	0,16
- Frais financiers	223 818 949,83	148 439 270,00	75 379 679,83	0,00	0,04
- Dépenses de personnel	119 186 159 389,00	114 372 141 039,00	4 814 018 350,00	0,00	28,19
- Biens et matériels	1 027 300 000,00	479 124 760,00	610 605 640,00	62 430 400,00	0,12
- Dépenses de prestations	2 349 244 442,44	926 534 299,60	1 424 791 828,40	2 081 685,56	0,23
- Transferts et interventions	24 327 041 296,24	10 061 013 220,00	14 266 028 076,24	0,00	2,48
2. DEPENSES EN CAPITAL	435 131 085 930,26	279 047 699 265,19	156 083 386 665,07	0,00	68,78
- Equipements	33 507 744 397,20	1 535 264 681,72	31 972 479 715,48	0,00	0,38
- Construction, réfection, réhabilitation, ...	401 623 341 533,06	277 512 434 583,47	124 110 906 949,59	0,00	68,40
Total dépenses	584 378 312 583,12	405 688 760 829,79	178 754 063 838,89	64 512 085,56	100,00

Source : Cour des comptes, suivant les données du projet d'edit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-dessus renseigne que sur les crédits ouverts, au cours de l'exercice 2024, de CDF 584 378 312 583,12, la Province du Kasai a consommé, les crédits de CDF 405 688 760 829,79 répartis entre les dépenses courantes et les dépenses en capital, respectivement, pour CDF 126 641 061 564,60, soit 31,22 % et CDF 279 047 699 265,19, soit 68,78 %.

2.2.2. DES CREDITS NON CONSOMMES

L'utilisation des crédits ouverts pour la couverture des dépenses de la Province du Kasai, au cours de l'exercice sous revue, fait apparaître d'importants crédits non consommés (disponibles). En effet, le tableau n° 18 ci-dessus renseigne qu'aucun titre des dépenses n'a consommé la totalité des crédits qui lui ont été alloués. Le montant total des crédits disponibles, tel qu'il apparaît au tableau susmentionné, s'élève à CDF 178 754 063 838,89 dont CDF 22 670 677 173,82 pour les dépenses courantes et CDF 156 083 386 665,07 pour les dépenses en capital.

Les crédits disponibles à la fin de l'exercice budgétaire sont, soit annulés, soit reportés à l'exercice suivant.

2.2.2.1. De l'annulation des crédits

Conformément aux dispositions de l'article 142 alinéa 3 de la Lofip, l'édit portant reddition des comptes annule la différence entre le montant des crédits ouverts par le budget et le montant des dépenses payées au 31 décembre augmenté de celui des crédits reportés.

Les crédits à annuler, à la fin de la gestion 2024, sont constitués des crédits disponibles, desquels sont soustraits ceux à reporter. Les crédits de CDF 22 670 677 173,82 sont donc à annuler.

2.2.2.2. Du report des crédits

Conformément aux dispositions des articles 166 et 194 de la Lofip, les crédits disponibles au 31 décembre au titre de dépenses en capital sont reportés au budget de l'exercice suivant. Par conséquent, les crédits de CDF 156 083 386 665,07 sont à reporter à l'exercice 2025.

2.2.3. Des dépassements des crédits

De la revue du projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024 et de ses annexes, il ressort que certaines dépenses de la Province ont été exécutées avec dépassements des crédits.

Observation n° 5 : Dépassement sur crédits limitatifs

L'article 151 de la Lofip dispose : « *les crédits budgétaires sont limitatifs sous réserve des dispositions des articles 152 et 153 de la présente loi. Les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées ni ordonnancées au-delà des dotations budgétaires* ».

La revue des données présentées par le Gouvernement provincial du Kasai pour la reddition des comptes du budget de l'exercice 2024 permet de constater que les crédits de CDF 64 512 085,56 relatifs aux dépenses des Biens et matériels et ceux relatifs aux dépenses de prestations, respectivement de CDF 62 430 400,00 et CDF 2 091 685,56, ont été consommés en dépassement, en violation de la disposition légale sus évoqué.

Réponse du Gouvernement provincial

L'Exécutif provincial remercie la Cour des comptes pour constatation de ces deux lignes budgétaires qui ont connu des dépassements et précise que ces dépassements ont été bel et bien expliqués dans l'une des annexes de ce projet d'édit portant reddition des comptes.

Toutefois, l'Exécutif provincial prend acte de l'observation et promet d'en tenir compte prochainement.

La Cour des comptes recommande au Gouvernement provincial du Kasai de solliciter, conformément aux dispositions de l'article 142 alinéa 2 de la LOFIP, l'ouverture des crédits complémentaires de CDF 64 512 085,56 pour approuver lesdits dépassements.

DELIBERE

Ainsi délibéré et statué par la Cour des comptes, siégeant toutes Chambres réunies, en sa séance du 05 décembre 2025 à laquelle siégeaient Messieurs : MUNGANGA NGWAKA Jimmy, Premier Président ; YABWALA NTUNDA Franklin, LOKATIKALA OMOTCHA Maurice, BAMUME KAYONI Innocent, ONONGE KAYE wa KAYE Christian, tous Présidents de chambre et membres ; TONDUANGU KONGOLO Gilbert, GANYWAMULUME NYAKURA Roger, TETE NGONGA Clément, BONGONZA BASAKA Richard, tous Conseillers Maître et, AYONA NGENI José, KIKUPA KELUBA Olivier, JIBIKILAYI DJIBIKO, KAMBILA TSHIMANGA Albert, KANZA EWULA Héritier, MVUEZOLO MBUMBA Dieudonné, NKOKI MUKINDULA Jean Paul, ILUNGA KANYINDA Pierre Corneille, tous Conseillers Référendaire et membres ; avec le concours du Ministère Public représenté par MBUYA WA MBUYA Serge, Avocat Général et l'assistance de Madame MOFAMBALA ya NZAMBE Débora Béatrice, Rapporteur Général Adjoint.

Fait à Kinshasa, le 05/11/2025

Le Rapporteur Général ai

Le Premier Président

MOFAMBALA ya NZAMBE
Débora Béatrice

MUNGANGA NGWAKA Jimmy

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau n° 1 : Indicateurs macroéconomiques	5
Tableau 2 : Synthèse des résultats généraux de l'exécution du budget de la Province pour l'exercice 2024 (en CDF)	7
Tableau 3 : Prévisions des recettes du budget de l'exercice 2024 (en CDF)	9
Tableau 4 : Comparaison des prévisions initiales à celles rectifiées (en CDF)	9
Tableau 5 : Evolution des prévisions des recettes de 2023 à 2024 (en CDF)	10
Tableau 6 : Recettes réalisées par la province au cours de l'exercice 2024 (en CDF)	11
Tableau 7 : Recettes réalisées avec plus- values importantes (en CDF)	13
Tableau 8 : Evolution des recettes réalisées de 2023 A 2024 (en CDF)	14
Tableau 9 : Prévisions des dépenses de l'exercice 2024 (en CDF)	15
Tableau 10 : Comparaison des prévisions des dépenses du budget initial et celles du budget rectificatif pour l'exercice 2024 (en CDF)	16
Tableau 11 : Evolution de prévisions des dépenses budgétaires des exercices 2023 à 2024.....	17
Tableau 12 : Dépenses exécutées en 2024 (en CDF)	18
Tableau 13 : Evolution des dépenses exécutées du budget des exercices 2023 à 2024.....	19
Tableau 14 : Résultat de l'exécution du budget pour l'exercice 2024.....	20
Tableau 15 : Evolution du résultat de l'exécution du budget de 2023 à 2024	21
Tableau 16 : Modifications des montants de crédits (en CDF)	22

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	1
INTRODUCTION	3
1. Mandat	3
2. Objet et portée du contrôle	3
3. Méthodologie.....	4
4. Contexte à l'élaboration et à l'exécution du Budget de la Province du Kasai pour l'exercice 2024.....	4
4.1. Du cadre macroéconomique	4
4.2. Programme d'actions du Gouvernement provincial.....	5
5. Canevas du rapport	6
CHAPITRE 1 : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DU BUDGET DE LA PROVINCE DU KASAI POUR L'EXERCICE 2024	7
1.1. SYNTHESE DES RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DU BUDGET.....	7
1.2. ANALYSE DETAILLEE DES RESULTATS DE L'EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2024.	8
1.2.1. ANALYSE DES RECETTES	8
1.2.1.1. Analyse des prévisions des recettes	8
1.2.1.2. ANALYSE DES RECETTES REALISEES	11
1.2.2. ANALYSE DES DEPENSES.....	14
1.2.2.1. Analyse de prévisions des dépenses	15
1.2.2.3. Analyse des dépenses exécutées.....	17
1.2.3. RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET	20
1.2.3.1. Résultat de l'exécution du budget de l'exercice 2024	20
1.2.3.2. Evolution du résultat de l'exécution du budget de 2023 à 2024	20
CHAPITRE 2 : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES	22
2.1. LES MODIFICATIONS DES CREDITS	22
2.1.1. MODIFICATIONS DES MONTANTS DE CREDITS	22
2.1.2. MODIFICATIONS DE LA REPARTITION DES CREDITS	24
2.2. UTILISATION DES CREDITS.....	24
2.2.1. UTILISATION DES CREDITS PAR NATURE	24
2.2.2. DES CREDITS NON CONSOMMES	25
2.2.2.1. De l'annulation des crédits	25
2.2.2.2. Du report des crédits	25
2.2.3. Des dépassements des crédits	25
DELIBERE	26
LISTE DES TABLEAUX	27
TABLE DES MATIERES	28